

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4134

présenté par
Mme Garin, Mme Sebaihi, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	1 000 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	1 000 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons qu'une programmation pour la production de logements sociaux soit mise en place pour les cinq prochaines années.

En effet, nous demandons à ce que 150 000 logements sociaux soient construits tous les ans entre 2024 et 2028 en Hexagone - les Outre-Mer devant également voir la construction de logements sociaux augmenter de 15 000 logements par an. Parmi ces 150 000 logements, nous souhaitons qu'il y ait 90 000 logements financés par des prêts locatifs à usage social (PLUS) et 60 000 logements financés par des prêts aidés d'intégration familiaux (PLAI).

Le modèle HLM a prouvé son efficacité économique et sociale pour loger correctement des ménages en difficulté. Il est le moyen le plus économique à long terme qui amortir les effets des crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales auxquelles nous serons confrontés. Du point de vue de l'accessibilité financière, ce sont bien les logements locatifs sociaux qui manquent le plus cruellement aujourd'hui.

Il s'agit d'une proposition travaillée avec la Fondation Abbé Pierre et d'un amendement proposé dans le cadre d'une démarche transpartisane.

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement réalise un transfert d'un montant de 1 milliard d'euros en AE et CP de l'action 01 du programme 109 « aide à l'accès au logement » vers l'action 01 « construction locative et amélioration du parc » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Nous invitons le Gouvernement à lever le gage pour garantir les moyens dédiés aux aides au logement.